



**ANGUS
FIRE**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
– AMS N° 150
Tridol[®]C6 C6
Concentré de mousse à formation de
pellicule aqueuse (AFFF)**

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Tridol [®] C6 C6 Concentré de mousse à formation de pellicule aqueuse (AFFF)
Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation	
Utilisations identifiées	Mousse extinctrice
Restrictions d'utilisation	Voir la fiche de données du produit
Identification de la société	Angus Fire 141 Junny Street Angier, NC 27501-8625
Numéro de téléphone pour les clients	+1 919 331-6100
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Infotrac au +1 800 535-5053
Date d'émission	Le 22 août 2018
Remplace la date du	Ceci est la première édition.

Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme relative à la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), aux réglementations canadiennes relatives aux produits dangereux (RPD) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé comme non dangereux selon le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH).

Éléments d'étiquetage

Symboles de danger
Aucun

Mot-indicateur : Aucun

Mentions de danger

Aucun

Conseils de prudence

Prévention

Aucun

Intervention

Aucun

Stockage

Aucun

Élimination

Aucun

Autres dangers

Ce produit contient des tensioactifs fluoroalkyles et doit être éliminé par incinération à haute température. Voir la rubrique 13 pour des informations supplémentaires.



ANGUS FIRE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – AMS N° 150 Tridol[®]C6 C6 Concentré de mousse à formation de pellicule aqueuse (AFFF)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Limites spécifiques de concentration

Les valeurs énumérées ci-dessous représentent les pourcentages des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Toxicité orale aiguë	< 10 %
Toxicité cutanée aiguë	< 10 %
Toxicité aiguë par inhalation	10 à 20 %
Toxicité aquatique aiguë	10 à 20 %

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro CAS	Concentration*
Éther monobutylique du diéthylèneglycol	112-34-5	3 à 7 %
Hexylèneglycol	107-41-5	1 à 5 %

*Concentration exacte omise car considérée comme un secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins nécessaires

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en les gardant ouverts. Consulter un médecin s'ils continuent à être rouges et douloureux.

Peau

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.

Inhalation

Amener la personne dans un endroit aéré. Consulter immédiatement un médecin pour toute difficulté respiratoire.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Mis à part les informations figurant sous Description des mesures de premiers soins nécessaires (ci-dessus) et Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, aucun autre symptôme ou effet n'est à prévoir.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes aux médecins

Traiter selon les symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Cette préparation est utilisée comme agent extincteur et n'est donc pas problématique pour le contrôle d'un incendie. Utiliser un agent extincteur convenant aux autres matériaux impliqués.

Dangers spécifiques du produit chimique

Aucun connu



**ANGUS
FIRE**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
– AMS N° 150
Tridol[®]C6 C6
Concentré de mousse à formation de
pellicule aqueuse (AFFF)**

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Mesures de protection spéciales pour les pompiers

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome convenant aux conditions spécifiques de l'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions environnementales

Empêcher à l'émulseur ou à la solution moussante de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. Le déversement et l'élimination de l'émulseur ou de la solution moussante doivent être effectués conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Confiner et absorber en utilisant un matériau inerte approprié et transférer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans les récipients d'origine entre 35 °F et 120 °F (2 °C et 49 °C). La zone de stockage devrait se trouver dans un endroit : frais - sec - bien ventilé - couvert - à l'abri de la lumière directe du soleil

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si elles existent, les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous.

Éther monobutylique du diéthylèneglycol, fraction inhalable et vapeur

ACGIH : VLE 10 ppm, 8 h

Hexylèneglycol

ACGIH : Plafond 25 ppm

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate. Si ce produit est utilisé dans un système sous pression, il devrait y avoir des procédures locales pour la sélection, la formation, l'inspection et l'entretien de cet équipement. En cas d'utilisation en grands volumes, utiliser une ventilation par aspiration à la source.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire s'il existe un risque d'exposition à des concentrations élevées de vapeurs, d'aérosols ou si le produit est appliqué sur des surfaces chaudes. Un masque respiratoire complet approuvé par le NIOSH peut être porté. L'appareil respiratoire sélectionné doit convenir à la concentration atmosphérique trouvée sur le lieu de travail, laquelle ne doit pas dépasser les limites de fonctionnement de l'appareil respiratoire.



ANGUS FIRE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – AMS N° 150 Tridol[®]C6 C6 Concentré de mousse à formation de pellicule aqueuse (AFFF)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection de la peau

Gants en butylcaoutchouc

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection du corps

Tenue de travail normale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

État physique Liquide

Couleur Jaune clair

Odeur

Caractéristique

Seuil olfactif

Non disponible

pH

6,2 à 7,2

Densité relative

0,99 à 1,03

Intervalles/point d'ébullition (°C/F)

Non disponible

Point de fusion (°C/F)

-2/28,4

Point d'éclair (°C/F)

>100/212

Tension de vapeur

Non disponible

Taux d'évaporation (BuAc = 1)

Non disponible

Solubilité dans l'eau

Soluble

Densité de vapeur (Air = 1)

Non applicable

COV (%)

Non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Non disponible

Viscosité

2 mm²/s (cinématique)

Température d'auto-inflammation

Non applicable

Température de décomposition

Non disponible

Limite supérieure d'explosibilité

Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité

Non applicable

Inflammabilité (solides et gaz)

Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non disponible.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Risques de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Le contact avec des matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles

Matières réactives dans l'eau – métaux alcalins – agents oxydants – matériel électrique



ANGUS FIRE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – AMS N° 150 Tridol[®]C6 C6 Concentré de mousse à formation de pellicule aqueuse (AFFF)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone – oxydes de soufre – fluorure d'hydrogène – oxydes d'azote – oxydes de sodium

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Éther monobutylique du diéthylèneglycol

DL50 orale (rat) 3 305 mg/kg

DL50 cutanée (lapin) 2 764 mg/kg

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas avoir d'effets toxiques sur certains organes cibles à la suite d'une exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas avoir d'effets toxiques sur certains organes cibles à la suite d'expositions répétées.

Irritation et lésions oculaires graves

Éther monobutylique du diéthylèneglycol : Provoque une sévère irritation des yeux.

Hexylèneglycol : Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation et corrosion de la peau

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas provoquer d'irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas provoquer une sensibilisation cutanée.

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas être mutagène.

Toxicité pour la reproduction

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas être toxique pour la reproduction ni causer des malformations congénitales.

Risque d'aspiration

Pas de risque d'aspiration.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucune étude pertinente identifiée.

Mobilité dans le sol

Aucune étude pertinente identifiée.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
– AMS N° 150
Tridol[®]C6
Concentré de mousse à formation de
pellicule aqueuse (AFFF)

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Persistence/Dégradabilité

Aucune étude pertinente identifiée.

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler.

Autres effets nocifs

Aucune étude pertinente identifiée.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que vendu, ne fait pas partie des déchets énumérés par la RCRA et n'est pas non plus considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la réglementation 40 CFR 261. Les exigences nationales et locales en matière d'élimination des déchets peuvent cependant être plus restrictives ou différentes des exigences des règlements fédéraux. Par conséquent, les organismes de réglementation locaux et provinciaux applicables devraient être contactés en ce qui concerne l'élimination de l'émulseur ou de la mousse/solution moussante.

Émulseur

Empêcher l'émulseur de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités d'émulseur peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux. L'incinération à haute température est recommandée.

Mousse/Solution moussante

Empêcher la solution moussante/mousse de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités de solution moussante peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux. L'incinération à haute température est recommandée.

REMARQUE : Veuillez consulter Angus Fire pour obtenir de plus amples informations concernant l'élimination des émulseurs et des solutions moussantes.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations sur l'expédition

Description de l'expédition

Code de la National Motor

Freight Traffic Association

Charges ou composés d'extincteurs, N.O.I., classe 70

69160 Sub 0

Ces informations ne sont pas destinées à communiquer toutes les classifications en matière de transport pouvant s'appliquer à ce produit. Les classifications peuvent varier en fonction du volume du contenant et des règlements régionaux. Il est de la responsabilité de l'organisation en charge du transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables lors du transport de ce produit.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire TSCA des États-Unis

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences de l'inventaire des substances chimiques américain, Toxic Substance Control Act (TSCA).



**ANGUS
FIRE**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
– AMS N° 150
Tridol[®]C6 C6
Concentré de mousse à formation de
pellicule aqueuse (AFFF)**

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire LIS du Canada

L'inscription de tous les ingrédients de ce produit sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou sur la Liste extérieure des substances (LES) a été vérifiée.

Classification SARA Title III Sect. 311/312

Aucun

Classification SARA Title III Sect. 313

Ce produit contient les produits chimiques suivants, lesquels sont énumérés à la section 313 à des concentrations égales ou supérieures aux concentrations minimales : Éther monobutylique du diéthylèneglycol

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

Éther monobutylique du diéthylèneglycol (112-34-5) maximum de 5 % en poids

16. AUTRES INFORMATIONS

Cotes NFPA

Santé selon le code NFPA - 0

Inflammabilité selon le code NFPA – 0

Réactivité selon le code NFPA – 0

Risques spécifiques selon le code NFPA – Aucun

Légende

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

DBO₅ : Demande biochimique en oxygène (5 jours)

N° CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service

DCO : Demande chimique en oxygène

CE50 : Concentration effective à 50 %

CIRC : Centre international de Recherche sur le Cancer

CL50 : Concentration létale à 50 %

DL50 : Dose létale à 50 %

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

VLE : Valeur limite d'exposition

TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi réglementant les substances toxiques)

Date de révision : le 22 août 2018

Remplace : Ceci est la première édition.

Changements apportés : Ne s'applique pas



**ANGUS
FIRE**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
– AMS N° 150
Tridol[®]C6 C6
Concentré de mousse à formation de
pellicule aqueuse (AFFF)**

16. AUTRES INFORMATIONS

Références et sources des informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée par les spécialistes de la communication des risques d'après les informations fournies par des références internes de l'entreprise.

Préparée par : EnviroNet LLC.

Tridol est une marque de commerce d'Angus International.

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources considérées comme exactes. Angus Fire n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à ses fins particulières. Nous n'offrons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, à l'égard de ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces dernières. Les utilisateurs devraient veiller à ce que toute utilisation ou élimination du produit soit conforme aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.
